

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 6857

présenté par

M. Prud'homme, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 52, insérer l'article suivant:**

Un moratoire sur le projet de lignes 17 et 18 du Grand Paris express est instauré.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à demander un moratoire sur le projet de lignes 17 et 18 du métro du Grand Paris express.

C'est l'occasion de dénoncer le grand écart entre les grandes ambitions du gouvernement et les actes. En effet, après l'abandon du projet Europacity, les militants écologistes pensaient les terres agricoles du triangle de Gonesse sauvées. Erreur : c'était sans compter sur les promoteurs, spéculateurs, productivistes qui n'ont rien compris de l'urgence environnementale. Ce projet va enclencher l'artificialisation des dernières terres agricoles aux portes de Paris, parmi les plus fertiles de France. Le projet du Grand Paris express s'inscrit dans une logique de métropolisation continue et de spécialisation des territoires, génératrice d'inégalités sociales et d'insécurité alimentaire.

Oui, nous avons besoin de transports du quotidien mais pas d'une gare en plein champ qui contreviendrait au choix du projet Carma que nous défendons pour le Triangle de Gonesse, loin d'une métropolisation libérale forcenée.

Ce moratoire et l'évaluation détaillée du projet permettront une information claire du Parlement ainsi que des collectivités territoriales concernées, et leur permettront, le cas échéant, de réviser leurs décisions initiales sur des fondements plus clairs et objectifs.